



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MONTMAGNY  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD**

**Séance extraordinaire** tenue le 20 décembre 2023 au 220 rue Principale est à Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, lieu habituel des séances du conseil municipal à 19h00.

Sont présents :

Jean-Claude Giroux,  
M. Eric Talbot,  
M. Steeve Raby  
M. Styves Laprise  
M. Denis Laprise

Mme Madeleine Vermette est absente. Toutefois, elle a été informée de la tenue de la séance extraordinaire selon les délais prescrits.

Sous la présidence de monsieur Gilles Giroux, maire.,

Est également présent : Monsieur Yves Bernard, directeur général/Greffier-Trésorier.

**2023-12-30 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Styves Laprise, appuyé par Éric Talbot, de demander au maire d'ouvrir la séance extraordinaire.

Monsieur Gilles Giroux, maire, constate le quorum et déclare la séance extraordinaire ouverte à 19h02.

**2023-12-31 : LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du PTI
4. Adoption du budget
5. Période de question
6. Levée de la séance

Il est proposé par Denis Laprise, appuyé par Jean-Claude Giroux d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

**3. ADOPTION DU PTI**

**2023-12-31 : RÉOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI).**



Il est proposé par Jean-Claude Giroux, appuyée par Steeve Raby, et résolu d'adopter le plan triennal d'immobilisation tel que soumis.

Adopté à la majorité des conseillers présents.

Les conseillers Denis Laprise et Styves Laprise votent contre la résolution.

#### **4. ADOPTION DU BUDGET**

##### **2023-12-32 : RÉOLUTION POUR ADOPTION DU BUDGET 2024**

Attendu que la municipalité doit déposer le budget pour l'année 2024 avant le 31 décembre 2023;

Il est proposé par Styves Laprise, appuyé par Steeve Raby, et résolu d'adopter le budget proposé et équilibré de 942 000 \$ pour l'année 2024.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

#### **5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Des questions sont soulevées concernant des points du budget au chapitre du taux de taxation à venir en fonction de la nouvelle valeur foncière.

#### **6. LEVÉE DE LA SÉANCE**

##### **2023-12-33 : RÉOLUTION POUR LA LEVÉE DE LA SÉANCE**

Les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par monsieur Steeve Raby et, appuyé par Éric Talbot et résolu de demander au maire de lever la séance.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

M. Le Maire lève la séance à 19h27.

Gilles Giroux, Maire

\*Je, Gilles Giroux, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Yves Bernard, directeur général/Secrétaire-greffier

Je, Yves Bernard, déclare que ce procès-verbal représente fidèlement actes et délibérations du conseil municipal lors de la réunion tenue le 20 décembre 2023.

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil tenue le 10 janvier 2024.